

4 septembre 2012

12.141

Interpellation Jean-Claude Guyot**HEP: 4 ans ferme**

La HEP BEJUNE est une école professionnelle dont le but est à nos yeux de permettre à des étudiants qui souhaitent s'engager dans l'enseignement d'acquérir les bases pédagogiques pour pratiquer ce métier avec succès. La pratique de ce métier se passe dans la classe et les bases nécessaires s'acquièrent outre par les leçons théoriques essentiellement à travers les stages pratiques. Contacts avec les élèves, prise en charge de la classe, dynamisme en classe, gestion de l'imprévu, etc.... sont des aspects essentiels qui par ailleurs sont très difficiles et subjectifs à évaluer.

A nos yeux toujours, le temps passé en classe pour le pédagogue en herbe est fondamental pour l'apprentissage de ce métier. Or aux yeux de nombreux professionnels de terrain le temps que les étudiants de la HEP-BEJUNE passent dans le terrain est largement insuffisant et souvent glissé de manière arbitraire dans une année scolaire dont toutes les périodes ont leur importance.

Le but de cette intervention n'est pas d'élaborer les plans d'études de la HEP-BEJUNE, nous n'avons pas cette prétention, mais de mettre en évidence un dysfonctionnement grave entre programmes et résultats. En effet, plusieurs situations inadmissibles et dramatiques nous ont été rapportées ce qui nous fait penser que nous ne sommes plus dans des cas d'exception mais plutôt de pratiques qui si elles ne sont pas fréquentes reviennent de manière récurrentes! Parmi celles-ci celle d'un étudiant qui a passé 4 ans oui vous avez bien lu 4 ans à la HEP et à qui on a signifié qu'il n'était pas fait pour le métier d'enseignant. Certes la 4^e année a été le recommencement de la 3^e année échouée. Nous n'allons pas entrer dans les détails, le dossier est trop épais, mais nous nous permettons les précisions ou remarques suivantes:

- La HEP est une école professionnelle dans laquelle on apprend un métier. Or la remédiation est un volet important voire fondamental de l'enseignement. Dans la situation que nous évoquons elle a été inexistante.
- Si la situation que nous évoquons était une situation délicate pour les examinateurs de la HEP pourquoi n'ont-ils pas sollicité un avis extérieur? Et pourquoi n'ont-ils pas tenu compte des bilans de compétence réalisés par des personnes reconnues et extérieurs à la HEP et fournis par l'étudiant? Est-il sain qu'une institution de cette envergure fonctionne en vase clos?
- Est-il acceptable que les 168 crédits obtenus à la HEP-BEJUNE ne soient pas reconnus dans leur totalité dans une autre HEP de suisse romande et par conséquent perdus?

Cette situation nous laisse perplexe sous plusieurs aspects: mobilité des étudiants (crédits non reconnus ailleurs), souplesse dans la formation (qui n'enlève d'ailleurs rien aux exigences demandées ou à la rigueur), fonctionnement (peu de remise en question devant des situations particulières)

Nous nous permettons donc de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- Est-il acceptable de "garder" un étudiant pendant 4 ans avant de lui signifier qu'il est incompetent?
- La HEP ne peut-elle pas mettre en place une réglementation permettant l'interruption du parcours d'un étudiant après une année y compris la phase de remédiation?
- Le Conseil d'Etat peut-il nous donner le coût de 4 ans d'études à la HEP et qui dans cette situation ne débouchent sur RIEN?
- Ne devrait-on pas revoir les modalités d'évaluation des stages en impliquant des personnes extérieures?
- Ne devrait-on pas revoir le règlement de la CDIP pour donner plus d'importance à la pratique, donc aux stages?